

## Lancement du compte personnel retraite

19 octobre 2016

---

Les régimes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, travaillent ensemble dans l'objectif de simplifier la relation de l'usager à la retraite. Ils ont créé pour leurs assurés le compte personnel retraite.

### Qu'est-ce que c'est ?

Aujourd'hui la majorité des fonctionnaires, civils et militaires, ont cotisé à plusieurs régimes de retraite durant leur carrière. Les régimes de retraite français ont donc uni leurs efforts pour s'adapter aux besoins de leurs assurés. Le compte retraite est un espace sécurisé et personnalisé sur lequel ils retrouvent l'ensemble des informations et services qui leur simplifient la retraite.

### A quoi ça sert ?

Sur le compte retraite, chacun accède à une information carrière (hors bonifications) complète, fiable et personnalisée sur sa retraite. Les articles présentent les spécificités des régimes de retraite auxquels l'utilisateur a cotisé. L'usager retrouve ainsi tous les services pour l'accompagner durant sa carrière ou au moment de la préparation de son départ à la retraite.

Il est possible à tout moment de consulter ses droits à la retraite. Et pour ceux qui se posent des questions sur leur future retraite, ils peuvent en simuler le montant en fonction de différents âges de départ (hors militaires et catégories actives en tenue).

### Comment on y accède ?

Sur [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr) on accède à son compte en quelques clics. Il est possible d'utiliser son numéro de sécurité sociale pour créer son compte retraite; on peut aussi passer directement par FranceConnect, la solution sécurisée proposée par l'État pour simplifier la connexion aux services en ligne, par exemple en utilisant son compte fiscal de [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou son compte [Ameli.fr](http://Ameli.fr) de l'assurance maladie.